0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du PV de séance du 06/02/2020

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Adopte à l'unanimité le PV de la séance du 06/02/2020

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 06/02/2020 adressé aux membres du CA le 10 Février 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dematérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:53:34

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Adopte à l'unanimité l'ordre du jour modifié (cf.diaporama)

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité l'ordre du jour modifié (cf.diaporama).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:53:44

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme Mareik Rainjonneau : Convention permettant l'intervention d'une ergothérapeute dans l'enceinte du collège et sur le temps scolaire pour le suivi d'un élève de 6ème.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:53:53

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2019

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]

Réserves :

Avec réserves [ ]
Sans réserve [X]

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:54:22

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2019 comme suit :

[X] Sur un compte de réserve unique
[ ] Avec subdivision
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:54:35

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Achat de la borne Turbo Self après un essai d'utilisation d'un an, pour un montant de 4374.58€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dematerialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:54:55

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Gai Savoir : Signature d'une convention avec la Cie du Gai Savoir, intervention en anglais dans le cadre de l'EPI "L'Amour contrarié au théâtre européen"auprès des élèves de 4eme.
Coût de l'intervention : 1004.00€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:55:06

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'association Entraide a fait une promesse de don de 650.00€ pour permettre à 25 élèves (délégués ou élus impliqués dans la vie de l'établissement) de visiter l'Assemblée Nationale, le 26 mai 2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:55:17

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020
Numéro de la DBM : 1
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Conformément aux engagements pris lors du CA du 03/12/2018, renouvelés le 26/11/2019, 60% des crédits pédagogiques non utilisés, en 2019, seront réaffectés aux disciplines.
Il en résulte un prélèvement nécessaire sur fonds de réserves de 1054.00€, qui viennent compléter les lignes budgétaires :
- 2DIVENS (554.00€)
- Achat d'ouvrages CDI (550.00€)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 13/03/2020 08:57:24

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 53-2
Annule et remplace l'acte n° 53-1 - 2019-2020
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/02/2020
Réuni le : 10/03/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020
Numéro de la DBM : 1
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Conformément aux engagements pris lors du CA du 03/12/2018, renouvelés le 26/11/2019, 60% des crédits pédagogiques non utilisés, en 2019, seront réaffectés aux disciplines.
Il en résulte un prélèvement nécessaire sur fonds de réserves de 1054.00€, qui viennent compléter les lignes budgétaires :
- 2DIVENS (554.00€)
- Achat d'ouvrages CDI (550.00€)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dematérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 26/05/2020 08:50:03

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité